



Donnez-vous les moyens d'agir



CLASSEMENT DES POSTES A LA DGFIP

Lors du groupe de travail du 13 mai 2015 trois sujets étaient à l'ordre du jour. La redistribution des indices des ex conservations des hypothèques pour 2016, la création de postes C+ en 2016, et les modalités de reclassement intermédiaire pour 2016.

➤ Redistribution des indices des ex-Ch pour 2016 :

La CFTC DGFIP a attiré l'attention de la DG sur le déséquilibre patent entre les familles qui bénéficient des C1 (33 SIP et 4 SIE) alors que la direction en 2012 avait assuré que toutes les familles bénéficieraient de la redistribution des indices.

Reclassement	Trésoreries spécialisées	SPF	Trésoreries mixtes	SIE	SIP	SIP-SIE	PRS	Total
Redistribution en C1	1			4	33			38
C2			24	-4	-20			0
C3	1	1	11		-13			0
C4	-2	-1	-35					-38

La CFTC DGFIP déplore que ces cascades n'occasionnent pas la création de postes 1015 et 1040 parmi les familles des trésoreries et que la redistribution se fasse uniquement au profit des SIP et SIE.

Les promesses de rééquilibrage par la DGFIP seront particulièrement suivies par la CFTC DGFIP.

➤ Création de postes C+ en 2016 :

La CFTC DGFIP a constaté avec satisfaction qu'un Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS) bénéficiera en 2016 du classement C+ (Paris Centre). Toutefois, la CFTC DGFIP s'oppose au principe du classement C+ pour les futures paieries régionales. Ces postes, actuellement occupés par des Idiv/IP/AFIPA seraient destinés ensuite à des AFIP.

La CFTC DGFIP dénonce la méthode qui consiste à faire supporter les tourments des fusions de postes à une catégorie de cadres qui se trouvera privée des bénéfices qu'elle pourrait en tirer au niveau carrière. La « récompense » pour les actuels payeurs sera-t-elle une « éviction » une fois la lourde tâche accomplie (comme pour le SIP de Sète) ?

Ces méthodes de « management » sont indignes d'une administration qui prône la prévention des Risques Psychosociaux !

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédock 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



➤ Modalités de reclassement intermédiaire pour 2016 :

La DGFIP évoque 400 changements de catégorie en 2014.

La CFTC-DGFIP avait dénoncé dans un précédent GT l'effet de yoyo de certains postes C4, passés C3, puis re-déclassés 6 mois après en provoquant des priorités en mutation nuisibles aux mouvements classiques, déjà compliqués et destabilisantes pour les comptables en place.

Pour les modalités de reclassement 2016 et 2017, la CFTC-DGFIP souhaite que les règles soient totalement transparentes et ne puissent pas donner lieu à interprétation par les DDFIP au détriment des cadres concernés.

La CFTC DGFIP condamne la disparition de SIP en C3.

Elle constate l'absence d'outil fiable pour affecter les agents : par conséquent, les critères managériaux sont inégalitaires.

Pour la CFTC DGFIP les C3 trésoreries spécialisées à 3 agents n'ont pas la même responsabilité et les mêmes difficultés qu'une C4 mixte à 4 agents. Or la reconnaissance des managers ne ressort pas du classement établi par la DG.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES condamne le fait que la DG ne donne pas une vue globale aux organisations syndicales des postes concernés par un reclassement, reclassement qui a des conséquences effectives pour les SIP C3, et toutes les trésoreries en C3 à court terme.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com